

POLITIQUE, LITTÉRATURE, INDUSTRIE, COMMERCE.

## L'ÉCHO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis.

JOURNAL D'ANNONCES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

ON S'ABONNE A SAUMUR,  
Au bureau, place du Marché-Noir, et chez  
MM. GAULTIER, JAVAUD, GODFROY, et M<sup>lle</sup>  
NIVERLET, libraires;

A PARIS,  
Office de Publicité Départementale (Isid.  
FONTAINE), rue de Trévise, 22, et à l'Agence  
des Feuilles Politiques, Correspondance gé-  
nérale (HAYAS), 3, rue J.-J. Rousseau.

## Gare de Saumur (Service d'hiver, 20 oct.)

## Départs de Saumur pour Nantes.

6 heures 29 minut. soir, Omnibus.  
3 — 45 — — Express.  
3 — 20 — — matin, Express-Poste.  
10 — 23 — — Omnibus.

## Départ de Saumur pour Angers.

8 heures 2 minut. matin, Omnibus.

## Départs de Saumur pour Paris.

2 heures 12 minut. soir, Express.  
11 — 51 — — matin, Omnibus.  
6 — 6 — — soir, Omnibus.  
9 — 20 — — Direct-Poste.

## Départ de Saumur pour Tours.

7 heures 27 minut. matin, Omnibus.

## PRIX DES ABONNEMENTS.

Un an, Saumur, 18 f. » Poste, 24 f. »  
Six mois, — 10 » — 13 »  
Trois mois, — 5 25 — 7 50

L'abonnement continue jusqu'à réception  
d'un avis contraire. — Les abonnements dé-  
mandés, acceptés, ou continués, sans indi-  
cation de temps ou de termes seront comptés  
de droit pour une année.

## EXTÉRIEUR.

PERSE. — Nous lisons dans le *Journal de Cons-  
tantinople* du 6 de ce mois :

« Notre correspondant de Perse nous a déjà entre-  
tenus des désordres suscités à Tébri par les actes  
de violence et de rapacité commis par le caïmakan  
Mirza-Sadik. Nos lecteurs savent que ce fonction-  
naire a dû recourir à la fuite pour sauver sa tête.  
Une nouvelle lettre qui nous arrive de Tébri est  
relative à la continuation de ces désordres. Il paraît  
que la population de Tébri s'est emparée à main  
armée de quinze dépôts de grains renfermés dans  
cette ville et dans lesquels Mirza-Sadik avait réuni  
toutes les céréales dont il s'était violemment em-  
paré, par suite des extorsions dont nous avons parlé.  
Ces quinze dépôts ont été complètement vidés et les  
grains y contenus ont été partagés par le peuple à  
tant de mesures par tête. Ce n'est pas à Tébri seu-  
lement que l'autorité du schah et de ses représen-  
tants a été méconnue; il en a été de même dans  
plusieurs autres villes importantes de l'Adzerbeïd-  
jan, où le peuple s'indigne contre les manœuvres  
des gouverneurs et ministres tendant également à  
monopoliser le commerce des grains. Dans la pro-  
vince de Khulkhal, au S. E. de Tébri, la popula-  
tion s'est révoltée contre le prince gouverneur,  
Abbas Khouli-Mirza, qu'elle voulait mettre en piè-  
ces. Le prince a dû s'enfuir en prenant la route d'Ar-  
dabil, ville voisine de la frontière russe, du côté  
de la mer Caspienne. »

ÉTATS-UNIS. — On lit dans le *Constitutionnel* :

Les journaux de Londres annoncent l'arrivée à  
Liverpool du paquebot *City of Baltimore* avec des  
nouvelles de New-York du 2 avril, c'est-à-dire d'un  
jour seulement plus récentes que celles que nous  
avons publiées.

Le correspondant de Washington du *New-York-  
Herald* avait mandé à ce journal que le cabinet  
était occupé sérieusement du conflit chinois. « Une  
chose est certaine, dit-il, c'est que notre gouverne-  
ment ne voudra point d'une triple alliance avec l'An-  
gleterre et la France, et si l'administration n'a pas  
encore informé lord Napier et le comte de Sartiges

de ces dispositions, elle ne tardera pas à le faire. »

Le même journal annonce que le ministère a dé-  
libéré également sur les affaires du Kansas, et que  
M. Buchanan a insisté pour que la population de ce  
territoire soit mise à même d'exprimer son opinion  
sur le gouvernement qu'elle désire. Il paraît être  
indifférent à M. Buchanan que le Kansas devienne  
un Etat libre ou à esclaves.

On disait à New-York qu'un grand nombre de  
personnes avaient péri par suite de l'explosion  
d'une chaudière de bateau à vapeur, à Napoléon près  
la Nouvelle-Orléans.

NICARAGUA. — Les dernières nouvelles des Etats-  
Unis, publiées dans notre numéro du 15, représen-  
taient la situation de Walker dans le Nicaragua  
comme désespérée. On annonçait qu'une fraction  
importante de sa petite armée l'avait déserté, et  
qu'il se trouvait à Rivas avec une troupe très-ré-  
duite et cerné par l'armée alliée, renforcée de  
5,000 hommes. Les détails suivants sont extraits  
d'un article inspiré au *Times* par la chute prochaine  
de Walker :

« A juger par les dernières nouvelles que nous  
venons de recevoir, il paraîtrait que Walker est  
bien près de sa fin. Ce n'est pas seulement parce  
qu'il a échoué dans les opérations qu'il a entrepri-  
ses, ni même parce que ses communications avec  
le bord de la mer sur l'isthme, et par conséquent  
avec les Etats-Unis, sont coupées; mais, de plus,  
la maladie et la famine ont décimé ses rangs, qu'il  
ne peut plus renouveler, et ceux qui survivent n'é-  
tant pas retenus par la crainte de ses menaces et par  
le spectacle de ses exécutions militaires, désertent  
par troupes considérables pour se ranger du côté  
des habitants de Costa Rica. Tant que ces désertions  
ont été isolées et que les hommes ont abandonné  
ses lignes par deux ou trois, et même par cinq et  
par dix, il ne lui était pas impossible de s'emparer  
des déserteurs et de les faire fusiller pour servir d'ar-  
vertissement aux autres; encore fallait-il en trou-  
ver parmi ceux-ci, qui fussent disposés à diriger  
leurs armes contre la poitrine de leurs camarades.  
Nous apprenons aujourd'hui que, sur les 500 hom-  
mes qui lui restaient, 126 s'étaient dirigés du côté

des troupes des habitants de Costa-Rica et s'étaient  
rendus. Les Costa-Ricains avaient sagement agi et  
avaient montré beaucoup d'humanité à l'égard des  
fugitifs; ils les avaient accueillis avec bienveillan-  
ce, leur avaient donné des aliments, des vête-  
ments et leur avaient accordé libre passage pour se  
rendre aux Etats-Unis. » (*Constitutionnel.*)

## FAITS DIVERS.

Nous trouvons dans l'*Emancipation* la corres-  
pondance suivante :

Malte, 2 avril.

On connaît la fin malheureuse de M. Wogel, qui  
continuait dans l'intérieur de l'Afrique les voyages  
et les recherches du docteur Barth; il est triste de  
penser que la mort prématurée de ce jeune et coura-  
geux savant, auquel toute l'Europe s'intéressait, a  
été causée par un acte d'outrage du consul  
britannique, M. Herman, sous la protection duquel  
il voyageait.

Il y a quelques années, des sujets anglais confi-  
rent diverses denrées à des marchands du Wadaï  
qui devaient aller les vendre dans leur pays et à  
leur retour en remettre la valeur et les bénéfices à  
leurs commettants. Les marchands exécutèrent leur  
voyage; mais, étant revenus à Bengazi au mois de  
février 1856, ils déclarèrent ne pas pouvoir s'ac-  
quitter envers les négociants britanniques, sous  
prétexte que le Sultan du Wadaï les avait dépouil-  
lés et s'était emparé sans compensation de toutes  
les marchandises appartenant à ces commettants.

Les négociants anglais, entre autres M. Gaglinfi,  
vice-consul d'Angleterre à Morzouk, se plaignirent  
à leur consul, M. Herman, et celui-ci demanda à  
Othman-Pacha la saisie et la vente de toutes les  
marchandises qui venaient d'être importées de Wa-  
daï par la caravane de retour, afin d'indemniser ses  
nationaux des pertes que leur avait fait subir la  
spoliation dont le Sultan de Wadaï se serait rendu  
coupable.

Il est à remarquer que la certitude de cette spo-  
liation ne reposait que sur l'assertion des marchands  
noirs qui s'étaient chargés de la vente des mar-

## FEUILLETON

## THOMAS COQUILLE.

## HISTOIRE D'UN MATELOT.

(Suite.)

Les grapins d'abordage pendaient au bout des vergues.  
Personne ne disait mot.

Le capitaine, son grand porte-voix à la main et son  
officier de manœuvre près de lui, derrière, sur le banc  
de quart.

Le lieutenant devant, au pied du mât de misaine.

L'officier de la batterie par le travers du grand mât.

Tout-à-fait derrière, à la garde du pavillon, un aspi-  
rant.

Dans la cale, maître Rapetasse, le chirurgien-major et  
son infirmier; la grande botte du docteur était ouverte,  
des scies, des couteaux reluisants.... Ça, c'est pire que  
cent cinquante mille boulets ramés.

Dans l'entrepont, le commissaire et tous les bourgeois,  
s'entend les domestiques, les cambusiers et le reste,  
parés à envoyer de la poudre et à passer les blessés en  
bas.

Le vent fraîchissait toujours! Le *Marsouin* saillait de  
l'avant, le côté de tribord dans l'eau à chaque coup de  
roulis; navigue! souque! *houra boy!* la barbe en  
fumait!

Les boute-hors de bonnettes ployaient comme des  
jones de l'Inde, les flèches des mâts courbaient comme  
un fleuret sur un plastron. Le brig tanguait et filait, et  
donnait de la bande; tout tremblait à bord!

— « Si la mâture ne vient pas dans le sac, nous aurons  
de la chance! » disait maître Brinde-Zingue à ses gabiers  
et à moi, puisque j'étais leur mousse.

Je ne pleurais plus, mais j'avais tout de même un peu  
peur. A neuf ans et demi, on n'est pas crâne tous les  
jours.

Les gestes de Thomas Coquille complétaient admirable-  
ment sa peinture; il montrait, en agitant la main, l'in-  
clination effrayante du brig chassé, il décrivait avec le  
doigt des courbes semblables à celles des mâts et des  
boute-hors.

CHAPITRE HUITIÈME. — *Chasse, allures diverses, combats, métamorphose d'un brig en corvette, fin tragique de maître Rapetasse.*

Un silence profond régnait dans la cuisine de mon  
oncle.

— Comme le vent augmentait, poursuivit le marin,  
la mer se creusait et devenait dure, nous donnions des  
coups de nez et des coups de talon dans la lame. Et la  
mâture craquait chaque fois. On se demandait l'un à  
l'autre si le bois, la corde et la toile étaient capables  
d'en porter tant que ça.... J'ai bien navigué! oui!... je  
n'ai jamais vu un navire chargé de même. Le capitaine

pensait éloigner la corvette. Mais quand la brise fraîchit  
et que la mer se creuse, l'avantage est toujours pour le  
plus gros navire, de façon qu'elle nous restait justement  
au même endroit, par la hanche de sous le vent, à cinq  
ou six milles, comme qui dirait deux bonnes lieues der-  
rière.

M'est avis que je vois encore le capitaine, calme comme  
Baptiste, raide comme une balle de cabestan, avec sa  
face jaune, vu que la fièvre ne le quittait pas. Sa longue-  
vue à côté de lui, et à tout moment lorgnant la corvette,  
qui portait aussi tant de voile qu'elle en pouvait mettre  
au vent.

— Au petit bonheur! dit maître Brinde-Zingue; si  
notre mâture vient en bas avant la sienne, il n'y aura  
plus à chanter: Papa! maman! Faudra en découdre! et  
ils ont deux fois autant de canons que nous; mais si seu-  
lement elle perd un morceau de toile.... nous sommes  
parés.

Sur les midi, on distribua la soupe aux postes de  
combat, et comme de juste j'allai chercher la ration des  
gabiers, et puis nous voilà chiquant le légume en dou-  
ble; — maître Brinde-Zingue disait :

— Décidément, celui qui a vendu ces mâts et ces  
boute-hors à la république ne lui a pas volé ses ar-  
gents!....

Le petit mât de hune de la corvette anglaise tomba  
comme il achevait de parler.



chandises anglaises dans leur pays. Othman-Pacha sentit bien qu'une pareille mesure pourrait avoir les conséquences les plus fâcheuses pour le commerce de Tripoli, en interrompant les relations avec Wadai et d'autres parties du Soudan; il hésita d'abord, et afin de gagner du temps il demanda à M. Herman le renvoi de l'affaire à Constantinople; mais, à cette époque il était entièrement sous l'influence du consulat britannique (il s'en repent bien aujourd'hui) et il finit par céder à de nouvelles instances de M. Herman. En conséquence, il fit saisir et vendre au profit des protégés anglais une quantité considérable de dents d'éléphant appartenant, d'après le dire des marchands noirs, au Sultan même de Wadai, qui les avait envoyées à Bengazi, pour les vendre à son profit.

Telle a été la cause de la mort de M. Vogel; par le retour de la caravane, le Sultan apprit ce qui s'était passé à Bengazi, et il profita de la première occasion pour se venger des mauvais traitements infligés aux marchands de son pays et de la perte qu'il avait subie lui-même. M. Vogel eut le malheur d'arriver peu de temps après dans les Etats de ce souverain, et celui-ci, apprenant qu'il était Anglais, ou voyageait au nom de l'Angleterre, lui fit couper la tête.

Ces faits sont publics à Tripoli. En Angleterre, où, par esprit religieux ou par instinct commercial, on attachait la plus grande importance à la mission du docteur Barth et de M. Vogel, la catastrophe, qui a si malheureusement terminé l'expédition, compromettrait gravement la position de M. Herman, si l'on savait qu'il en a été la première cause.

— On lit dans le *Constitutionnel* :

Notre correspondant de Constantinople parlait hier d'attaques à main armée, dirigées par des forbans contre les navires étrangers stationnés dans les eaux mêmes de cette capitale. Voici quelques détails sur une de ces attaques qui pourra donner une idée de l'audace de ces flibustiers qui fort heureusement ont été vigoureusement reçus :

« Hier (28 mars), à neuf heures du soir, le brick-galiote hollandais *Eensgezindheid*, capitaine Nieu-Zwaag, ayant un chargement de charbon de terre pour Odessa, était mouillé à Akir-Capou, en dehors de la pointe du Sérail. Une embarcation portant sept pirates est arrivée le long du bord, et ces bandits sont montés sur le pont. Un mousse était seul de garde. Un des pirates lui ayant donné un énorme soufflet, l'enfant se sauva dans la chambre des matelots en criant. Aux cris du mousse, le capitaine, qui soupait dans sa chambre avec son second, s'élança sur le pont.

« A la vue des sept individus, il redescendit immédiatement pour s'armer. Un pirate armé d'un yatagan le suivit, et au moment où le capitaine et le lieutenant revenaient, l'un armé d'un fusil et l'autre d'un sabre, le pirate entra dans la chambre. « Que voulez-vous ? » dit le capitaine. — *Moneta! Moneta!* répondit le pirate. Le capitaine répliqua par un coup de feu qui blessa mortellement le malfaiteur, ce qui n'empêcha pas le blessé d'avancer pour le frapper. Alors le second lui asséna sur la tête un coup de sabre qui l'étendit par terre. Néanmoins il voulut se servir de son yatagan; le lieutenant lui appliqua un 2<sup>e</sup> coup de sabre sur la main.

« Cinq pirates gardaient l'entrée de la chambre du capitaine; deux autres se tenaient à l'entrée de la chambre des matelots, ce qui n'empêcha pas ces derniers de s'élançer pour aller s'armer dans la chambre du capitaine. Arrivés à la porte de la chambre une lutte s'engagea entre les pirates et les matelots sans armes, lutte dans laquelle le cuisinier, Albertus Khute, fut blessé de quatre coups de couteau, un dans le flanc droit et les autres dans les bras. Le cambusier Bosman, Hugo et le matelot Ghon furent également blessés aux bras, mais légèrement.

« Pendant que ce combat inégal avait lieu sur le pont, le capitaine faisait feu sur ceux qui étaient à la porte et qui demandaient à grands cris le corps de leur camarade. Deux d'entre eux furent atteints par les balles du capitaine; la blessure de l'un est mortelle, celle de l'autre n'offre aucune gravité.

« Voyant que leur expédition tournait mal, les pirates prirent la fuite en emportant leurs blessés. Dans la lutte qui a eu lieu dans la chambre avec le pirate qu'il a tué, le capitaine a reçu une légère blessure à la main.

« Ce matin, le capitaine s'est rendu à bord du stationnaire turc et il a fait son rapport; après quoi il a conduit ses hommes blessés sur un autre navire de sa nation, où un médecin est venu leur donner ses soins.

« Le capitaine du port, averti de ce qui venait de se passer, s'est rendu à bord du *Eensgezindheid* et s'est empressé de le faire remorquer dans le port par le petit vapeur *Great-Contest*; à cette heure, le *Eensgezindheid* est mouillé près de la douane de Constantinople.

« Le cadavre du pirate a été apporté aujourd'hui au voïvode, à Gelata.

« Le courage du brave capitaine Nieu-Zwaag, l'intrépidité du second et de l'équipage tout entier méritent les plus grands éloges. La résistance qu'ils ont présentée sera d'un utile exemple, et les malfaiteurs, avant d'attaquer un navire, réfléchiront qu'en allant chercher de l'argent, ils peuvent trouver la mort. »

— On lit dans le *Courrier de Paris* :

« On s'occupe beaucoup, dans le monde, du général Totleben. Le général Totleben est, en effet, un officier de grand mérite et bien digne de la curiosité qu'il excite. Quoiqu'il n'ait pas réussi à prendre Silistrie ni à empêcher de prendre Sébastopol, c'est certainement le général de l'armée russe qui s'est le plus distingué dans la guerre d'Orient, et il paraît mériter le surnom de Vauban du dix-neuvième siècle, que lui a donné le maréchal Canrobert. — Le général Totleben ne répond pas du tout à l'idée qu'on se fait de lui; c'est un homme de tournure très-peu martiale, très-simple, très-modeste, un peu honteux de l'empressement qu'on lui témoigne, y répondant peu, très-réservé dans sa conversation, un peu sauvage même, et qui paraît encore souffrir beaucoup de la blessure qu'il reçut quelques jours avant la prise de Sébastopol. — Le général Totleben visite chaque jour quelques-uns des établissements militaires de la capitale. Ainsi, il a visité des casernes, la manutention, le musée d'artillerie, l'hôtel des Invalides; il est allé aussi, avec M. le général Froissard, visiter le fort de Noisy-le-Sec, et le Gymnase normal militaire, connu sous le nom de

la Faisanderie. — Dimanche dernier, le général Totleben dînait aux Tuileries. Le maréchal Vaillant doit donner prochainement un grand dîner en son honneur. Enfin, on annonce qu'il doit être nommé grand-officier de la Légion-d'Honneur. »

— La *Colonisation d'Alger* prévoit une belle récolte en Algérie; nous lisons dans ce journal :

« Les nouvelles que nous recevons au sujet de la récolte sont toujours excellentes; le blé et les orges se présentent sous le meilleur aspect. Tout fait donc espérer que cette année l'Algérie va donner une nouvelle preuve de sa merveilleuse fécondité. Déjà sur plusieurs points on peut remarquer la précocité remarquable qui n'est pas la moindre qualité de nos récoltes. A Tipasa et dans toute la partie basse du territoire des Chenouas, les orges sont en épis depuis les premiers jours du mois. A Mostapha inférieur, se remarquent des foins qui sont dès à présent coupés, fanés, emmenlés. Enfin les blés ensemencés le 15 février et dont nous avons parlé déjà présentent le plus bel aspect.

« En présence d'une telle fécondité, n'est-il pas vraiment pénible de songer que sur les 12 millions d'hectares qui, dans le Tell, pourraient être mis en culture, un million à peine est cultivé. Ne doit-on pas désirer ardemment que le gouvernement prenne les mesures qui doivent mettre des terres à la disposition des Européens. »

#### CHRONIQUE LOCALE.

Hier, le ministre de la marine du Bey de Tunis est venu visiter l'Ecole de cavalerie. Il était accompagné du général Thomas, d'un officier d'ordonnance et d'un interprète.

M. le général comte de Rochefort a fait, avec une exquise bonne grâce, les honneurs de l'établissement qu'il commande: reprise de manège, saut des barrières, etc., etc., rien n'a été oublié.

M. le ministre tunisien est parti, dans la soirée, plein d'admiration pour notre belle Ecole, et touché de la sympathique réception qui lui avait été faite.

#### DÉPÊCHE TÉLÉGRAPHIQUE.

Tours, le 17 avril 1857, 1 heure 25 minutes du soir.

Le Préfet d'Indre-et-Loire à M. le Sous-Préfet à Saumur.

Je viens d'acquiescer la certitude qu'aucun nouveau tassement ne s'est produit à la levée de la Chapelle. Le renseignement que je vous ai transmis, avant-hier soir, d'après une dépêche du chef de station de cette localité, est donc complètement inexact.

Pour copie :

Le directeur, E. TRONCHE.

Nos lecteurs liront avec plaisir, nous en sommes sûr, le rapport qui suit: il fait ressortir, et à beaucoup peut-être il fera connaître, l'importance d'un établissement appelé à rendre à l'agriculture les plus grands services.

Extrait d'un rapport fait le 11 février 1857, à la Société impériale d'agriculture d'Angers, par M. de Beauregard, son président.

L'agriculture peut accroître considérablement ses produits, en ajoutant à la composition du sol des substances fertilisantes, tirées soit du règne

— Fameux! crie maître Brinde-Zingue.

— Fameux! répète tout l'équipage.

Le capitaine fait rentrer les bonnettes et catacois, nous avions encore assez de charge pour danser une drôle de danse... et allez donc!

L'Anglais perdit bien deux heures à se débrouiller, à se dégager de son petit mât de hune, à établir le mât de rechange et tout son grément; pendant ce temps-là, nous le gagnions main sur main.

Au coucher du soleil, il était à l'horizon tout petit, tout petit :

— Voilà qui va bien, disait maître Brinde-Zingue, et si maître Rapetasse n'avait pas dit : — Chien de chien! je gagerais qu'il n'y a plus de soin.

En ce moment-là : — Voile! crie encore l'homme de vigie.

— Dans quelle aire de vent?

— Droit devant nous!

Cette fois-ci, ce fut le capitaine qui jura, d'autant que la voile était une petite frégate de quarante canons.

Il ne fait ni une, ni deux! laisse venir plein vent-arrière, et file de façon à passer entre la frégate et la corvette à une grande distance.

Nous restâmes toute la nuit en branlebas de combat.

Par malheur, il faisait clair de lune.

Les deux autres navires mettent en même temps le cap sur nous; enfin, quand le soleil revint, ils étaient deux

au lieu d'un à nous appuyer la chasse. Pas moyen de venir au vent d'un bord ni de l'autre: si nous loffions sur tribord, nous rapprochions la corvette; si nous loffions sur bas-bord, nous tombions sous la coupe de la frégate... c'était encore plus pire. Et pourtant le plein vent-arrière n'est pas une bonne allure, parce que toute les voiles ne peuvent porter ensemble, elles se font tort l'une à l'autre, c'est clair!

La frégate et la corvette avaient toutes les deux du largue... La veine tournait contre nous.

Pour rendre intelligible le récit de Thomas Coquille, il est nécessaire de dire que l'on navigue sous 3 allures principales: le vent-arrière, le largue et le plus près.

Le vent-arrière est l'allure la plus facile à comprendre; son nom seul vaut une définition. On est naturellement poussé par la brise dans la route à suivre. Mais si l'on ne savait aller que vent-arrière, l'on ne naviguerait pas, le bâtiment ne serait plus qu'un corps abandonné aux caprices des vents. Il a donc fallu chercher le moyen de profiter du vent lui-même pour marcher dans une ligne différente de la sienne. Et on est parvenu, dès l'origine de l'art naval, à orienter les voiles, à les disposer de telle sorte, qu'on fait route à merveille avec du vent de travers, ou, en d'autres termes, avec du vent perpendiculaire au chemin que l'on suit. Enfin, l'on en arrive à profiter de vents encore moins favorables, en sorte que le navire semble remonter du côté même d'où

vient la brise. C'est la seulement une illusion d'optique; mais il est constant que, suivant la coupe et l'espèce des voiles, le bâtiment se porte dans une direction plus ou moins près du lit du vent. Le point au-delà duquel les voiles cesseraient d'être gonflées, flotteraient ou *fa-sayeraient*, et puis *masqueraient* ou pousseraient le navire à reculer, ce point, limite extrême, s'appelle *le plus près du vent*, ou, par abréviation, *le plus près*.

Entre le plus près et le vent-arrière, se trouvent toutes allures intermédiaires désignées sous le nom général de *vent-largue* ou de *largue*. L'on a plus ou moins de largue selon qu'on s'éloigne plus ou moins du plus près. Enfin, on est *grand largue* lorsque le vent souffle un peu de l'arrière, sans être cependant tout-à-fait du vent-arrière.

La frégate et la corvette qui chassaient le *Marsouin* étaient grand largue toutes deux; toutes deux recevaient la brise obliquement, de manière que les voiles ne se nuisaient point les unes aux autres, et qu'elles étaient pleines, arrondies, portant on ne peut mieux. Mais le brig, forcé de fuir vent-arrière, perdait du vent, puisque les voiles du grand mât empêchaient la brise de frapper celles du mât de misaine, et voilà pourquoi Thomas Coquille s'écria encore :

— Tout est contre nous! maître Rapetasse avait bien eu raison de dire Chien de chien!

(La suite au prochain numéro.)



minéral, soit des matières organiques végétales ou animales.

Les principales substances empruntées au règne minéral, sont la chaux, la marne et le plâtre.

Les engrais purement végétaux s'obtiennent par l'enfouissement des plantes en vert.

Les engrais végétaux et animaux sont les fumiers provenant de la litière des bestiaux.

Les engrais composés de matières entièrement animales, sont les plus actifs, parce qu'ils contiennent plus de matières azotées et phosphatées, aliment principal de la végétation.

Des débris de cornes, des résidus de lainages, recueillis dans les fabriques, accroissent considérablement la fertilité des terres qui les reçoivent; mais ces matières sont en trop petite quantité pour jouer un rôle important dans l'agriculture.

Le noir animal offre une plus grande ressource; il se compose d'os carbonisés, qui, après avoir servi à raffiner le sucre, sont livrés au commerce comme engrais. Cet engrais est très-actif, mais comme il serait insuffisant aux besoins de l'agriculture, on a utilisé la chair des animaux qui, mélangée avec des tourbes carbonisées, forment le noir animalisé.

Une fabrique importante de ce précieux engrais existe dans le département de Maine-et-Loire, elle est située près de Saumur et appartient à M. L' Rocher j<sup>ne</sup>.

Elle se compose de deux usines ayant des emplois différents et concourant au même but; l'une est installée sur les bords de la Dive, à la Motte-Bourbon. La tourbe extraite des marais de ce nom est amoncelée en tas auxquels on met le feu. Lorsqu'elle est carbonisée, elle est portée sous des meules mues par une machine hydraulique de la force de cinquante chevaux; sous ces meules, elle est réduite en poudre très-fine, puis transportée par des bateaux à l'usine de Saumur. C'est dans cette dernière usine que sont conduits les animaux destinés à être convertis en engrais; leurs chairs sont dépecées, puis disposées en couches séparées entre elles par d'autres couches de tourbes carbonisées, qui agissent comme absorbant.

Les tas formés par cette stratification sont arrosés avec des urines et des bouillons gélatineux; ces masses entrent en fermentation, et les chairs entièrement décomposées sont absorbées complètement par la tourbe; et pour s'opposer aux émanations ammoniacales, on répand sur les tas soumis à la fermentation du sulfate de fer à l'état liquide, ce qui produit un sulfate d'ammoniaque qui fixe ainsi au profit de l'engrais une substance volatile qui serait perdue par l'évaporation; ce moyen de désinfection a été l'objet d'un brevet d'invention, dont le sieur Rocher est cessionnaire.

Les os, parfaitement dénudés, sont jetés dans une grande chaudière chauffée par la vapeur, pour en extraire la graisse qui sert à faire la bougie stéarite; on en retire en outre une huile qui sert particuliè-

rement à graisser les rouages des machines à vapeur. Ils sont ensuite portés dans des fournaux et carbonisés à vases clos, puis ils sont soumis à un appareil composé de quatre paires de meules, mues par une machine à vapeur de la force de vingt-cinq chevaux; réduits en poudre très-fine, ils sont mélangés avec l'engrais provenant de la combinaison de la tourbe unie à la chair des animaux, et selon qu'ils y entrent en plus ou moins grande quantité, l'engrais est d'une qualité plus ou moins fertilisante. En conséquence, il est divisé par classes, calculées par degrés, en raison desquels les prix varient. Cette carbonisation est l'objet d'une attention toute particulière, afin que les os ne perdent que 20 % au lieu de 40 qu'ont perdu ceux servant à raffiner le sucre, et dans le but surtout de leur conserver l'azote qu'ils contiennent.

L'engrais employé dans les défrichements ne peut être celui qui convient aux terrains froids et humides, ou calcaires. Du reste, ils ne sont livrés à l'agriculture que suivant la nature des terres qu'ils doivent fertiliser.

On jugera de l'importance de la fabrique de Saumur, lorsqu'on saura qu'elle emploie chaque année de quinze cent mille à deux millions de kilogrammes d'os, et livre environ cent mille hectolitres de noir animalisé à la consommation. Elle a des entrepôts dans quinze départements et elle occupe cent cinquante ouvriers.

Les fabriques de noir animalisé rendent de véritables services en utilisant des matières fertilisantes, qui, sans leur action, seraient perdues pour l'agriculture; de tels établissements ne peuvent être trop connus et trop encouragés, c'est dans ce but que j'ai cru devoir appeler sur elles l'attention et la recommandation de notre Société.

Par arrêté de M. le ministre de l'instruction publique et des cultes, M. Michelet, inspecteur de l'instruction primaire, en résidence à Saumur, a été élevé à la 4<sup>e</sup> classe de son emploi.

Pour chronique locale et faits divers : P.-M.-E. GODET.

Ministère de l'agriculture, du commerce et des travaux publics.

#### AVIS.

Le Sous-Préfet de l'arrondissement de Saumur, chevalier de l'ordre impérial de la Légion-d'Honneur, donne avis que la clôture définitive de la distribution, au Palais de l'Industrie, des lots de la loterie de l'exposition est ajournée au trente avril pour dernier délai.

Le supplément au *Moniteur* du 18 décembre 1856, et celui du 4 janvier 1857, déposés au secrétariat de la Sous-Préfecture, où les personnes intéressées peuvent en prendre connaissance, publient la liste générale des lots, et celle, par ordre numérique des numéros gagnants.

Les lots non retirés au 30 avril seront vendus aux enchères, au profit de l'œuvre de la loterie, c'est-à-dire au profit des veuves et des orphelins de l'armée d'Orient.

Plus de 3,000 lots restent encore à délivrer. Les possesseurs de billets gagnants sont donc invités à mettre à profit le délai qui leur est accordé pour retirer leurs lots, attendu que ce délai ne saurait être prorogé, le local où ils sont déposés devant être mis à la disposition de S. Exc. le Ministre d'Etat, pour l'exposition des beaux-arts.

Hôtel de la Sous-Préfecture, à Saumur, le 17 avril 1857.

Le Sous-Préfet, V<sup>le</sup> O'NEILL DE TYRONE.

#### SOCIÉTÉ GÉNÉRALE

DES

#### CHEMINS DE FER ROMAINS.

D'après le désir qui leur a été exprimé, MM. J. Mirès et C<sup>ie</sup>, directeurs de la caisse générale des chemins de fer, préviennent tous les souscripteurs aux actions des chemins romains, qu'ils feront, pour leur compte, le versement complémentaire de 100 francs par action immédiatement exigible.

Cette avance aura lieu sous la seule condition de laisser les titres en dépôt dans les caisses de la Compagnie, jusqu'au 31 décembre prochain.

A cette époque, de nouvelles conventions pourront proroger cette avance jusqu'à l'achèvement de la ligne de Rome à Civita-Vecchia.

Quoique l'intérêt attribué aux actions des chemins romains soit de 6 %, l'avance de 100 francs aura lieu à 4 % d'intérêt par an, et les souscripteurs jouiront ainsi de la plus-value résultant de la différence d'intérêt et de la concentration d'une grande quantité de titres.

Les souscripteurs qui voudront user des facilités et avantages accordés par la caisse des chemins de fer, devront en faire la déclaration du mercredi 15 au jeudi 24 courant, de dix heures à trois heures, au siège de la Société. Un bureau spécial est ouvert à cet effet.

La répartition définitive des 105,000 actions aura lieu du 25 au 30 courant, et le remboursement des excédants commencera immédiatement.

Les souscripteurs de la province qui voudront jouir des avantages indiqués ci-dessus, devront en faire la demande, par lettres, au siège de la Société, 99, rue Richelieu, à Paris. (226)

#### BOURSE DU 16 AVRIL.

5 p. 0/0 baisse 50 cent. — Fermé à 69 70

4 1/2 p. 0/0 hausse 50 cent. — Fermé à 92 50.

#### BOURSE DU 17 AVRIL.

5 p. 0/0 sans changement. — Fermé à 69 70.

4 1/2 p. 0/0 baisse 50 cent. — Fermé à 92

P. GODET, propriétaire-gerant.

Etude de M<sup>e</sup> CHEDEAU, avoué à Saumur.

#### VENTE

Par adjudication

SUR LICITATION,

D'une

GRANDE ET BELLE MAISON,

Située rue Saint-Jean, n<sup>o</sup> 18, à Saumur,

Occupée par M. Oger, marchand de parapluies.

Cette maison, par sa composition et sa distribution commode, peut être divisée en plusieurs locations et donner ainsi des produits avantageux. Elle convient pour un commerce de gros ou de détail.

L'adjudication aura lieu le mardi 12 mai 1857, à midi, en l'étude de M<sup>e</sup> LEROUX, notaire à Saumur, rue Beaurepaire.

La vente est poursuivie en vertu d'un jugement rendu par le Tribunal civil de première instance séant à Saumur, en date du vingt-neuf janvier mil huit cent cinquante-sept, enregistré et signifié.

A la requête de M<sup>me</sup> Marie-Euphrasie Beguin, épouse séparée de corps et de biens de M. Louis-Auguste Oger, marchand de parapluies, demeurant à Saumur, demanderesse en licitation, ayant M<sup>e</sup> Chedeau, avoué, demeurant à Saumur, pour avoué constitué;

Contre mondit sieur Louis-Auguste Oger, marchand de parapluies, demeurant à Saumur, co-licitant, ayant pour avoué constitué M<sup>e</sup> Bodin, avoué, demeurant à Saumur.

Désignation de la maison.

Une maison, située à Saumur, rue Saint-Jean, n<sup>o</sup> 18, consistant en un corps de bâtiment sur la rue, composé, au rez-de-chaussée, d'un magasin et un petit salon avec cheminée en marbre, corridor sortant dans la rue; au premier étage, de deux chambres dont une à cheminée; au second étage, de deux chambres à cheminée et d'un cabinet aussi à cheminée, grenier sur le tout couvert en ardoises; — cour pavée, pompe et lieux d'aisances; — à gauche de la cour, un petit bâtiment appartenant au précédent, composé: au rez-de-chaussée, de deux chambres froides séparées par une cloison en bois, deux placards se trouvant dans la chambre qui joint le petit salon, une armoire ou placard se trouvant dans la deuxième chambre; au premier étage, une chambre à cheminée et un cabinet, grenier dessus, couvert en ardoises. — Au fond de la cour, un autre bâtiment composé d'une cuisine au rez-de-chaussée, deux chambres dont une à cheminée au premier étage, deux petites chambres à cheminée au second étage, grenier sur le tout, couvert en ardoises; — une écurie et un cellier à côté de ce dernier bâtiment; grenier au-dessus, balustrade en bois dans la

cour. — Le tout joignant au midi la rue Saint-Jean, au levant M<sup>me</sup> Lefevre et M<sup>lle</sup> Touchet, au couchant M<sup>me</sup> Lionnet, au nord M. Allain.

Mise à prix.

Vingt mille francs, ci. 20,000 fr.

S'adresser, pour prendre communication du cahier des charges, à M<sup>e</sup> LEROUX, notaire à Saumur, rue Beaurepaire;

Et pour avoir des renseignements, à M<sup>e</sup> CHEDEAU et M<sup>e</sup> BODIN, avoués à Saumur.

A Saumur, le quinze avril mil huit cent cinquante-sept.

(219)

CHEDEAU.

SERVICE DES SUBSISTANCES MILITAIRES.

#### ADJUDICATION

de

FOIN, LUZERNE, PAILLE ET AVOINE.

Le samedi 25 avril 1857, à la Mairie de Saumur, il sera procédé, à 3 heures du soir, à l'adjudication publique, sur soumissions cachetées, d'une fourniture de Foin, Luzerne, Paille et Avoine à livrer dans le magasin militaire de la place de Saumur.

L'instruction et le cahier des charges relatifs à cette adjudication sont déposés dans les bureaux de la Sous-Intendance militaire (rue de Bordeaux, n<sup>o</sup> 2), où le public sera admis à en prendre connaissance. (220)

Etude de M<sup>e</sup> COULBAULT, avoué à Saumur, rue du Marché-Noir.

#### VENTE

PAR LICITATION,

D'UNE MAISON,

Située à Saumur, rue du Portail-Louis, de la

Propriété de GRENOUILLET,

Située commune de Villebernier,

et de

DIVERS BIENS IMMEUBLES,

Situés communes de Saumur

et de Villebernier,

Dépendant de la succession de M<sup>me</sup> veuve MORIN-GUILLEMÉ, en son vivant propriétaire à Saumur.

L'adjudication aura lieu le dimanche 26 avril 1857, en l'étude et par le ministère de M<sup>e</sup> DUTERME, notaire à Saumur.

Voir, pour le détail des biens, le numéro du 26 mars 1857, et s'adresser, pour les renseignements, soit à M<sup>e</sup> DUTERME, notaire, soit à M<sup>e</sup> COULBAULT, avoué à Saumur. (221)

Etude de M<sup>e</sup> LE BLAYE, notaire à Saumur.

#### FONDS À PLACER

SUR HYPOTHÈQUES.

Diverses SOMMES, à longs termes, avec faculté de remboursements partiels.

S'adresser audit notaire. (670)



Etude de M<sup>e</sup> CESBRON, notaire à Doué.

**A VENDRE**

DE GRÉ A GRÉ,

En totalité ou par parties,

**LE FONDS ET LA SUPERFICIE**

des

**BOIS-TAILLIS**

CI-APRÈS DÉSIGNÉS,

Situés en la commune de Cizay.

1<sup>o</sup> Le bois de Montreuil, compris sous le n<sup>o</sup> 1729, section C du plan cadastral, et contenant quatre hectares quatre-vingt-dix-sept ares soixante-huit centiares, ci. . . . . 4 97 68

2<sup>o</sup> Le bois de la Haute-Rigordière, compris sous le n<sup>o</sup> 9, section E, et contenant environ deux hectares quatre-vingt-un ares soixante centiares, ci. . . . . 2 81 60

3<sup>o</sup> Le bois de la Basse-Rigordière, compris sous le n<sup>o</sup> 435, section D, et contenant environ quatre-vingt-huit ares, ci. . . . . 88 »

4<sup>o</sup> Le bois des Ajoncs, compris sous le n<sup>o</sup> 1700, section C, et contenant environ quatre-vingt-seize ares quatre-vingts centiares, ci. . . . . 96 80

Total de la contenance : neuf hectares soixante-quatre ares huit centiares, ci. . . . . 9 64 08

S'adresser, pour avoir tous renseignements et pour traiter, à M<sup>e</sup> CESBRON, notaire à Doué.

Il y aura toute sécurité pour les acquéreurs, et les plus grandes facilités seront accordées pour les paiements.

**A LOUER**

Pour la St-Jean prochaine,

**APPARTEMENTS COMPLETS,**

An 1<sup>er</sup> étage, rue d'Orléans, 99.

S'adresser à M<sup>me</sup> veuve LECHAT.

Il a été perdu, le 28 mars dernier, un livre de compte appartenant à M. Dillet. — Les personnes qui l'auraient trouvé sont priées de le remettre chez M<sup>me</sup> GODBILLON, place du Petit-Thouars. — Il y aura récompense.

**A VENDRE**

OU A LOUER,

**UNE MAISON**

Située à Saumur, sur le Quai,

Appartenant à M<sup>me</sup> veuve Godin, et actuellement occupée en partie par M. Boutault, boulangier.

S'adresser, pour traiter et avoir tous renseignements, à M<sup>e</sup> DUTERME, notaire à Saumur. (222)

Etude de M<sup>e</sup> DION, notaire à Saumur.

Le dimanche 19 avril 1857, à midi, il sera vendu par adjudication, en l'étude de M<sup>e</sup> DION, notaire, deux maisons, au village de Munet, et environ 4 hectares de terre, vigne et pré, en douze articles, répartis sur la commune de Distré, dans le hameau de Munet. (198)

**A LOUER**

Une MAISON, sise à Saumur, quai de Limoges, avec ou sans un vaste magasin derrière, pouvant servir de remise et d'écurie. S'adresser à M. PORTVIN, qui l'habite, ou à M<sup>e</sup> COULBAULT, avoué.

**A LOUER**

PRÉSENTMENT,

Une MAISON, parquetée, avec cour et JARDIN, rue Saint-Lazare.

S'adresser à M<sup>me</sup> LEROY, à côté, ou à M. SERGÉ, rue d'Orléans. (452)

**A VENDRE**

**UNE VOITURE AMÉRICAINE,**  
ET DEUX HARNAIS.

S'adresser à M. MAUBERT, huissier à Saumur. (216)

**A VENDRE**

PAR ADJUDICATION,

En l'étude de M<sup>e</sup> LEROUX, notaire à Saumur,

Le dimanche 19 avril 1857, à l'heure de midi,

**LES BIENS IMMEUBLES**

Ci-après,

Dépendant de la succession de M. BERTHELOT.

1<sup>o</sup> Une maison, située au bourg de Saint-Florent, composée de deux chambres au rez-de-chaussée, grenier au-dessus et jardin, joignant au nord M. Ratonis, au levant Meignan, au couchant la rue;

Et une cave, dans le rocher, au fond d'une cour, près la chambre du sieur Canard.

2<sup>o</sup> Un terrain propre à bâtir, situé au bourg de Saint-Florent, contenant environ 4 ares, et joignant au nord la route, au couchant une rue, au levant Vinsonneau. (200)

Etude de M<sup>e</sup> LE BLAYE, notaire à Saumur.

**ADJUDICATION**

Le dimanche 29 mars 1857, à midi,

En l'étude et par le ministère de M<sup>e</sup> LE BLAYE, notaire à Saumur,

**DE 55 ARES DE JARDIN**  
avec BATIMENT,

Sis au Gros-Caillou, commune de Saint-Lambert,

Joignant la vieille route de Tours et l'ancien lit de la Loire, en un ou plusieurs lots.

Mise à prix, pour le tout : 7,000 fr.

On pourra traiter avant l'adjudication.

S'adresser audit notaire. (50)

Etude de M<sup>e</sup> LE BLAYE, notaire à Saumur.

**A VENDRE**

UNE MAISON NEUVE,

A Saumur, rue de la Basse-Île, appartenant à M. OSSANT père.

DEUX MAISONS NEUVES,

Sur la levée du Chapeau, près Saumur, appartenant à M. BRARD-OSSANT.

S'adresser audit notaire. (51)

**A VENDRE**

1<sup>o</sup> UN CLOS,

Situé au bas du Bois-Brard, près le Pont-Fouchar, commune de Saint-Hilaire-Saint-Florent, contenant 1 hectare 64 ares 80 centiares.

Dans ce clos, entouré de murs, il existe une maison nouvellement restaurée;

2<sup>o</sup> Et UNE CAVE,

Sise à Saumur, montée des Récollets, joignant M. Leroy.

Ces objets appartiennent à M. Alexandre MÉE, de l'hôtel de France de Saumur.

S'adresser à M<sup>e</sup> CHASLE, notaire à Saumur. (206)

**A VENDRE**

A l'amiable,

En l'étude et par le ministère de M<sup>e</sup> BAUDRY, notaire à Varennes,

**UNE PETITE MAISON,**

Située au Pally, commune de Villebernier, avec environ 71 à 72 ares de terre y attenante.

Et un **MORCEAU DE TERRE,** aux Champs-Morins, même commune, d'une contenance de 3 hectares environ.

Le tout appartenant à M. AURIEAU, propriétaire à Angers.

S'adresser pour les renseignements audit M<sup>e</sup> BAUDRY, notaire à Varennes.

Dimanche 19 avril 1857, à midi,

**ADJUDICATION**

**DES BIENS BEDENEAU.**

Beau terrain de la remise incendiée, mis à prix à . . . . . 10,000 fr.

Maison, rue de Fenet, n<sup>o</sup> 181 à 183, à . . . . . 6,000 fr.

Maison, rue Haute-Saint-Pierre, n<sup>o</sup> 17, à . . . . . 3,000 fr.

Maison, rue du Puits-Tribouillet, à . . . . . 6,500 fr.

En l'étude de M<sup>e</sup> DUTERME.

(202) CHEDEAU, avoué.

**A VENDRE**

PAR ADJUDICATION,

En l'étude de M<sup>e</sup> CHASLE, notaire à Saumur,

Le jeudi 23 avril 1857, à midi,

**UNE MAISON,**

Sise à Saumur, rue Brault, n<sup>o</sup> 16, avec COUR ET JARDIN.

S'adresser à M<sup>me</sup> ROGERON, rue St-Nicolas, à Saumur, propriétaire de la maison.

Et audit M<sup>e</sup> CHASLE, notaire, place de la Bilange. (205)

**A VENDRE**

Présentement,

Un JARDIN, rue de la Reine-de-Sicile.

S'adresser à M<sup>e</sup> LE BLAYE. (147)

Etude de M<sup>e</sup> CHASLE, notaire à Saumur.

**A LOUER**

Pour la Saint-Jean 1857,

Une PORTION DE MAISON, sise à Saumur, Port-Cigogne,

Cour, Jardin, Ecurie, Remise.

S'adresser à M<sup>me</sup> ALLAIN, demeurant dans la maison,

Et à M<sup>e</sup> CHASLE, notaire à Saumur.

Etude de M<sup>e</sup> DION, notaire à Saumur.

**A VENDRE**

à l'amiable,

En totalité ou par parties, OU A ÉCHANGER ET ARRENTER

La FERME des Aubrières, située à Terrefort, commune de Saint-Florent, contenant 15 hectares 44 ares, en bâtiments, terres, vignes et pâtures.

S'adresser à M<sup>e</sup> DION, notaire, pour traiter, et au sieur BOULLAUD, arpenteur à Saumur, rue des Boires, chargé de faire voir les lieux. (184)

**A LOUER**

Pour la St-Jean 1858,

**GRANDE ET BELLE**

**MAISON DE COMMERCE,**

Sise à Saumur, rue Royale, n<sup>o</sup> 20.

Cette maison, occupée actuellement par MM. Martin frères, anciennement maison Gallé fils, par sa disposition intérieure, est propre à tout genre de commerce.

Vastes magasins (22 mètres de longueur);

Caves sous toute l'étendue des magasins et à l'abri des plus hautes crues;

Cour, remise, écurie, greniers.

S'adresser à M<sup>me</sup> veuve GALLÉ, propriétaire à Saumur, rue Royale, n<sup>o</sup> 20.

Etudes de M<sup>e</sup> ROUILLE, notaire à Mirebeau (Vienne), et de M<sup>e</sup> LEMAYÉ, notaire à Thénézay (Deux-Sèvres).

**A VENDRE**

OU ÉCHANGER

En gros ou par lots,

**LA BELLE FORÊT D'AUTUN**

Et toutes ses dépendances, Situées communes de La Ferrière et de Thénézay (Deux-Sèvres).

Cette propriété se compose :

1<sup>o</sup> D'une jolie ferme nouvellement bâtie;

2<sup>o</sup> De cent hectares de terre labourable, prés et bois, attachés spécialement ladite ferme;

3<sup>o</sup> D'une excellente chaulerie;

4<sup>o</sup> Et de sept cent cinquante hectares de bois, divisés en vingt coupes à peu près égales.

Total de la contenance huit cent cinquante hectares.

Cette forêt est garnie de chênes d'une valeur assez considérable. Deux routes la traversent et en rendent l'exploitation des plus faciles.

La chasse y est fort agréable, surtout celle du chevreuil, dont cette forêt abonde.

Cette propriété paye deux mille deux cents francs d'impôts, et produira à l'acquéreur un revenu net de plus de quatre pour cent.

S'adresser à M. AMIET, propriétaire à la Renaudière, près Mirebeau (Vienne), mandataire de MM. Chevalereau et Robert-Beauchamp.

Et, pour les renseignements, à M<sup>e</sup> ROUILLE et LEMAYÉ, ci-dessus nommés.

On accordera les plus grandes facilités pour les paiements. (185)

**A VENDRE**

OU A LOUER

UNE MAISON, sise rue Cour-Couronne, n<sup>o</sup> 12 bis.

Il y aura toute facilité pour les paiements.

S'adresser à M. LEGUIN, plâtrier, ou à M<sup>e</sup> LEROUX, notaire à Saumur.

**MAISON**

A VENDRE OU A LOUER

Pour la St-Jean prochaine,

Avec cour, remise et jardin, située dans la Basse-Île, occupée par M. Vaintras.

S'adresser à M. GRANRY, rue Royale.

**DEUX MAISONS**

A LOUER PRÉSENTMENT

Ou pour la Saint-Jean,

L'une rue du Puits-Neuf, l'autre rue de la Mairie.

S'adresser à M. JUCHAULT, rue d'Orléans. (199)

**A LOUER**

Une MAISON, rue des Payens, 3.

S'adresser à M. LECOY. (190)

Saumur, P. GODET, imprimeur.



LES MALADIES CONTAGIEUSES, quelles qu'en soient la gravité, la forme ou l'ancienneté, les AFFECTIONS DE LA PEAU et les VICIES DU SANG, guérissent très-radicalement et en peu de temps par les BISCUITS OLLIVIER approuvés par l'Académie Impériale de médecine et autorisés du Gouvernement. — Ce médicament agréable au goût et facile à prendre en secret en toute saison est le seul pour lequel une récompense de 24 mille francs ait été votée à l'auteur. — Entrepôt général à PARIS, RUE SAINT-HONORÉ, N<sup>o</sup> 272. — Consultations gratuites. Traitement par correspondance. (Affranchir.) — Les boîtes de 52 biscuits 10 fr., de 25, 5 fr. — On expédie. — Dépôts à ANGERS : M. Ménière, pharmacien, place du Pilori; — A SAUMUR : M. Brière, phar., M. Gauthier, phar; — A BAUGÉ, M. Drouet, phar. (454)